

# Bulletin trimestriel d'information.

4<sup>ème</sup> trimestre 2025

N° 25-4

Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026 et relatif à la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025

## LES CHIFFRES CLÉS

au 31/12/2025

**4,50%**

Taux de distribution 2025

**4,50%**

Performance Globale  
Annuelle 2025

**7,87%**

Taux de Rendement  
Interne à 20 ans

**922 €**

Prix de souscription

Madame, Monsieur, Cher Associé,

L'année 2025 a été marquée par la fusion d'Aestiam Pierre Rendement et d'Aestiam Cap'Hébergimmo, donnant naissance à Aestiam Agora. Cette opération a permis de constituer une SCPI plus diversifiée, tant sur le plan sectoriel que géographique, avec près de 200 actifs à taille humaine. Pour les associés, cela se traduit par une meilleure mutualisation des risques et une plus grande capacité de résistance dans un marché immobilier en mutation.

Les fondamentaux de la SCPI absorbante sont préservés : la distribution est restée stable en 2025, avec un taux de 4,50 %, et le patrimoine a globalement bien résisté. À périmètre constant, la valeur du portefeuille (droits inclus) augmente très légèrement de +0,17 % (-0,19 % après prise en compte de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux décidée par les collectivités territoriales). Le patrimoine reste affecté par quelques situations locatives spécifiques : un actif hôtelier situé à Schiltigheim, libéré par son exploitant en milieu d'année du fait de sa liquidation, et le campus de bureaux à Antony, encore pénalisé par le niveau élevé de vacance observé sur ce marché local. En revanche, la commercialisation locative de la Galerie Berri à Paris progresse : plusieurs baux ont été signés au cours du trimestre.

Les expertises indépendantes arrêtées au 31 décembre 2025 font ressortir une valeur de reconstitution de 965,93 € par part, en hausse de 1,41 % sur un an et supérieure au prix de souscription de 922,00 € par part, attractif au regard de la valeur patrimoniale de la SCPI.

Les tensions sur la liquidité des parts persistent : 35 705 parts étaient en attente de retrait à la clôture de l'exercice. La Société de gestion, en lien avec le conseil de surveillance, est pleinement mobilisée pour apporter des solutions adaptées dans l'intérêt collectif des associés.

*Pierre-Louis Bourragol*

Responsable Fund Management

**i** Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

Source : Aestiam

## ACTUALITÉ DU TRIMESTRE

### Appel à candidatures

Les associés de Aestiam Agora souhaitant présenter leur candidature au conseil de surveillance sont invités à se rapprocher d'Aestiam ([ag@aestiam.com](mailto:ag@aestiam.com)) pour obtenir les documents à renseigner et à retourner **avant le 31 mars 2026**.

### Offre commerciale

Jusqu'au 15 avril 2026, **bénéficiez jusqu'à 1 part supplémentaire pour 15 parts souscrites des SCPI éligibles**, pour toute souscription réalisée directement auprès d'un conseiller Aestiam. Selon les conditions prévues au règlement de l'offre disponible sur [www.aestiam.com](http://www.aestiam.com).

# Performances & Distribution.

## Les chiffres clés.

au 31/12/2025

**7,87%**

Taux de Rendement Interne sur 20 ans

**4,50%**

Performance Globale Annuelle 2025

**4,50%**

Taux de Distribution 2025

**19 jours**

De report à nouveau

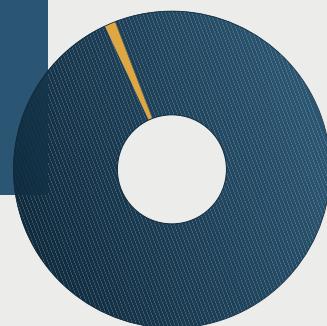
### DISTRIBUTION DU TRIMESTRE

Dividende brut par part  
pour le trimestre 2025

**11,40 €**

11,17 €  
Dividende net

0,23 €  
Fiscalité Europe



### HISTORIQUE DES DISTRIBUTIONS

Dividende brut (€/part) :

1T 2025      2T 2025      3T 2025      4T 2025

**10,02 €      10,02 €      10,02 €      11,40 €**

← → Distribution brute en 2025 : **41,46 €**

1T 2024      2T 2024      3T 2024      4T 2024

**10,35 €      10,35 €      10,35 €      10,35 €**

← → Distribution brute en 2024 : **41,40 €**

### Date de versement :

Perçu le ..... **25/01/2026**

### L'ENDETTEMENT

**13 %**

dettes et autres engagements

### ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION



**⚠** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, qui ne sont pas garanties. Le versement des dividendes n'est pas garanti. La distribution prévisionnelle, établie sur la base de projections et de simulations réalisées par Aestiam, ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ni de distribution.

**i** Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

## Les chiffres clés.

au 31/12/2025

**468M€**

Valeur d'expertise

**194**

Biens immobiliers

**270**

Locataires

**7,15M€**

Loyer quittancé  
du trimestre

## Chiffres clés et géographique

% de la valeur vénale des actifs

 **57 %**  
Commerces

 **34 %**  
Hôtels/Séminaires

 **6 %**  
Bureaux

 **3 %**  
Enseignement

ielles

Nord-Ouest **3 %**

Île-de-France **8 %**

IDF **28 %**

Paris **31 %**

Nord-Est **4 %**

Sud-Est **11 %**

Sud-Ouest **4 %**

Europe

**11 %**

Dont :  
5 % Belgique  
4 % Allemagne  
2 % Espagne

WALB

 **3,28 ans**

Durée moyenne restante des baux avant les prochaines possibilités de résiliation par les locataires.

WALT

 **4,61 ans**

Durée moyenne restante des baux avant leur échéance finale.



## Le Taux d'Occupation Financier (TOF)

**TOF**

**91,71 %** **8,29 %**

 **88,75 %** de locaux occupés

 **1,71 %** de locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire

 **0,34 %** de locaux vacants sous promesse de vente

 **0,91 %** de locaux vacants en restructuration

 **8,29 %** de locaux vacants en recherche de locataire

 Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

## LES MOUVEMENTS LOCATIFS



### 6 relocations

pour un loyer  
de 659 K€

Typologie	Ville	Surface
<b>Commerces</b>	Paris (75)	1 197 m <sup>2</sup>
<b>Commerces</b>	Paris (75)	259 m <sup>2</sup>
<b>Commerces</b>	Paris (75)	150 m <sup>2</sup>
<b>Commerces</b>	Paris (75)	84 m <sup>2</sup>
<b>Bureaux / activités</b>	Alfortville (94)	222 m <sup>2</sup>
<b>Autres</b>		<b>50 m<sup>2</sup></b>



### 7 libérations

pour un loyer  
de 757 K€

Typologie	Ville	Surface
<b>Commerce</b>	Paris (75)	1 963 m <sup>2</sup>
<b>Bureaux</b>	Angers (49)	118 m <sup>2</sup>
<b>Commerce</b>	Rivesaltes (66)	745 m <sup>2</sup>
<b>Commerce</b>	Fresnes (94)	55 m <sup>2</sup>
<b>Commerce</b>	Cannes (06)	77 m <sup>2</sup>
<b>Autres</b>		<b>253 m<sup>2</sup></b>



### 1 renouvellement

pour un loyer  
de 49 K€

Typologie	Ville	Surface
<b>Commerce</b>	Charenton-le-Pont (94)	145 m <sup>2</sup>

## Les acquisitions du trimestre

Aucune acquisition sur ce trimestre

## Les arbitrages du trimestre

Aucun arbitrage sur ce trimestre

**i** Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

## Les chiffres clés.

au 31/12/2025

**922 €**

Prix de souscription

**829,80 €**

Prix de retrait

**7 824**

Nombre d'associés

**468 M€**

Capitalisation

### ÉVOLUTION DU PRIX DE SOUSCRIPTION



### VALEUR DE RÉFÉRENCE PAR PART

#### au 31/12/2025

Valeur de réalisation ..... **795,94 €**

Valeur de reconstitution ..... **965,93 €**

#### au 31/12/2025

Valeur IFI résident ..... **801,30 €**

Valeur IFI non-résident ..... **714,82 €**

0 mois

entre l'enregistrement

### LES MOUVEMENTS DE PARTS

	2024	T1 2025*	T2 2025*	T3 2025	T4 2025
<b>Nombre total de parts</b>	434 730	508 097	508 097	508 097	<b>508 097</b>
<b>Nombre de parts souscrites</b>	418	437	1	4	<b>11</b>
<b>Retrait en nombre de parts</b>	418	437	1	4	<b>11</b>
<b>Nombre de parts retirées via le fonds de remboursement</b>	625	0	0	0	<b>0</b>
<b>Parts en attente de retraits</b>	41 796	45 798	0**	30 378	<b>35 705</b>

\* Les chiffres au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre d'Aestiam Agora sont calculés rétroactivement, la fusion d'Aestiam Pierre Rendement et Aestiam Cap'Hebergimmo étant effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025

\*\* Suite à la suspension des marchés primaires des parts, les ordres inscrits sur ces registres et non exécutés à la date de la suspension ont été annulés par la Société de Gestion et les associés concernés ont été informés par courrier ou courriel nominatif.

**i** Définitions disponibles dans le lexique à la fin du bulletin.

## LES FRAIS

### Commission de souscription

**10 % HT**

du prix de souscription.

### Commission de retrait

**0 %**

### Commission de cession des parts

**200 € HT**

Applicable en cas de cession gré-à-gré ou de mutation à titre gratuit (donation, succession, etc.).

### Commission de gestion

**10 % HT**

Prélevée sur les produits locatifs HT encaissés et sur les produits financiers nets.

### Commission d'investissement

**0 %**

### Commission d'arbitrage des actifs immobiliers

**2,5 % HT**

Du prix de cession net vendeur pour les biens  $\leq$  2 M€.

**1,5 % HT**

Du prix de cession net vendeur pour les biens  $>$  2 M€.

### Commission de suivi et de pilotage des travaux

**1 % HT**

Du montant HT des travaux éligibles facturés (cf. note d'information)

## Avertissements

Communication à caractère promotionnel. La SCPI est un investissement immobilier long terme, comportant des risques de perte de capital et de liquidité, des risques liés au marché immobilier et à la durabilité (ESG).

La durée de placement recommandée est d'au moins 10 ans.

Le rachat des parts n'est pas garanti et n'est possible qu'en cas de souscriptions suffisantes ou de contrepartie à l'achat. La valeur des parts et les revenus distribués peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Le versement des dividendes n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, qui ne sont pas garanties.

**Pour plus de détails sur les risques, consultez la note d'information de la SCPI, disponible sur le site d'Aestiam.**

## Conditions

### Conditions de souscription

Le prix de souscription est de 922 €, dont 522 € de prime d'émission. La commission de souscription est intégrée dans cette prime.

Le minimum de souscription est fixé à 1 part.

Les parts portent à jouissance à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la souscription.

### Conditions de retrait

Conformément aux règles des SCPI à capital variable, chaque associé peut demander le retrait de tout ou partie de ses parts.

Le retrait n'est possible que s'il existe, en face, des souscriptions permettant de compenser la demande. En pratique, la SCPI rembourse les parts dès qu'un nouvel investisseur souscrit un montant équivalent.

Le retrait s'effectue au prix de retrait en vigueur. Un associé ne peut avoir qu'un seul ordre de retrait en cours.

Les demandes doivent être adressées à la Société de Gestion par lettre recommandée ou tout autre moyen permettant d'obtenir un accusé de réception. Elles sont inscrites dès réception sur un registre tenu par ordre chronologique et sont exécutées en fonction des souscriptions disponibles.

L'associé perd la jouissance de ses parts le dernier jour du mois précédent la réalisation effective du retrait.

### Conditions de cession

La cession de parts peut également être réalisée de gré à gré entre un vendeur et un acheteur, qui en déterminent librement le prix. Les droits d'enregistrement doivent être réglés au Trésor public, ainsi que les frais de cession applicables.

Le céder doit notifier la cession à Aestiam et fournir la preuve du règlement des droits d'enregistrement. Une fois le dossier complet reçu et l'agrément validé, Aestiam procède au transfert de propriété sur le registre des associés.

En cas de suspension de la variabilité du capital, les cessions effectuées par confrontation des ordres d'achat et de vente donnent lieu à la perception d'une commission de cession de 5 % HT, calculée sur la valeur de marché des parts. Cette commission est à la charge de l'acquéreur.

## Capitalisation

Valeur totale du capital détenu par l'ensemble des associés, obtenue en multipliant le nombre de parts par le prix de souscription.

## Délai de jouissance

Date à partir de laquelle les parts commencent à produire des revenus.

## Performance Globale Annuelle (PGA)

La somme du taux de distribution et :

- pour une SCPI à capital variable : la variation du prix de souscription sur la même période ;
- pour une SCPI à capital fixe : la variation du prix de part acquéreur moyen par rapport à l'année précédente.

## Prix de retrait

Dans le cadre des SCPI à capital variable, cela correspond au prix de souscription de la part au jour du retrait diminué des frais de souscription.

## Ratio dettes et autres engagements

Il mesure le niveau d'endettement et d'engagements de la SCPI. Il se calcule en additionnant les dettes et les engagements immobiliers de la SCPI, puis en divisant cette somme par son actif brut.

## Report à nouveau (RAN)

Part du résultat non distribuée et affectée en réserve. Le RAN peut être utilisé les années suivantes pour compléter une distribution. Lorsqu'il est exprimé en nombre de jours, il se calcule en divisant le RAN par la distribution annuelle, puis en multipliant le résultat par 365.

## Taux de Distribution (TD)

Résultat de la division du dividende brut versé au titre de l'année N (avant prélèvements obligatoires et toute fiscalité, y compris acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par :

- le prix de souscription au 1er janvier de l'année N pour les SCPI à capital variable ;
- le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1 pour les SCPI à capital fixe.

## Taux de Rendement Interne (TRI)

Mesure la rentabilité d'un investissement sur une période donnée (par exemple 10, 15 ou 20 ans). Le TRI prend en compte le prix d'acquisition, les revenus perçus ainsi que la valeur de retrait au 31 décembre.

## Taux d'Occupation Financier (TOF)

Expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que les indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

## Valeur de réalisation

Elle correspond à la somme des valeurs véniales des immeubles et de la valeur nette des autres actifs non immobiliers de la SCPI, déduction faite des dettes de la SCPI.

## Valeur de reconstitution

Elle correspond à la valeur de réalisation à laquelle s'ajoutent les frais et droits que devrait supporter la SCPI dans le cas où elle achèterait les mêmes immeubles.

## Valeur d'expertise

Valeur des biens de la SCPI déterminée semestriellement à partir des évaluations réalisées par l'expert immobilier externe. Elle reflète l'estimation la plus récente du patrimoine immobilier de la SCPI.

## Valeur IFI

Valeur fiscale de la part utilisée pour le calcul de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, différente selon le statut fiscal de l'associé (résident ou non-résident).

## WALB

Durée moyenne restante des baux avant les prochaines possibilités de résiliation par les locataires.

## WALT

Durée moyenne restante des baux avant leur échéance finale.



[www.aestiam.com](http://www.aestiam.com)  
[scpi@aestiam.com](mailto:scpi@aestiam.com) – **01 55 52 53 16**